

Ordre du jour de la séance du conseil municipal du 7 mars 2016

Présents : Fabrice CHOLLET, Maire, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Bernadette DESABRES, Anne-Marie OSWALD adjointes, Jean-Jacques DUTEIL, Jean-François LOURY adjoints, Chantal JOUANIN, Nathalie CLORATE, Laurence PAJON, Florence RUI (arrivée à 19h30) conseillères municipales, Narcisse SALMON, Bernard CAULIER conseillers municipaux

Absents excusés : Bernard CAPO, François-Régis THINAT (pouvoir à Anne-Marie OSWALD), Claude GEORGES (pouvoir à Jean-François LOURY), Bérengère GUIF, Didier JOUHANNEAU.

Secrétaire de séance : Bernadette DESABRES

M. le maire ouvre la séance à 19h06 et présente l'ordre du jour. Il annonce la démission de M. Thomas CLAVIER de son mandat de conseiller municipal notamment à cause de son activité professionnelle qui entre en contradiction avec sa qualité d'élu.

1. Extension des dépenses admises à l'article 6714

Mme DELANNE-LETOURNEUR propose de mettre à jour la délibération suite à la création du concours photo et à l'attribution de prix à des personnalités méritantes de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, ajoute au texte de la précédente délibération les mentions suivantes :

Prix du concours photo :

Le public et le jury du concours photo (pour le prix du jury) choisissent les lauréats (5 maximum) parmi les administrés qui ont fait acte de candidatures (30 maximum). Le jury attribue en fonction des votes du public et du sien pour le prix du jury, aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, des prix dont le montant ne saurait dépasser 50 € par lauréat. De plus, chaque candidat se verra remettre un tirage de la photo exposée, tirage offert par la commune.

Prix aux personnalités méritantes

Le conseil municipal réserve au bureau municipal, le droit d'accorder à des personnalités méritantes (3 au maximum par an) de tout domaine (sportif, culturel, scientifique...) un prix exceptionnel d'un montant maximum de 50 €.

2. Programme d'éclairage public 2016

M. DUTEIL explique qu'il est nécessaire de remplacer des couvercles en plastique dégradés lors de la grêle de 2008. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à ces 3 plans de financement de rénovation d'éclairage public, avec le SDE 18 :

- Route de St Eloy (663,00 € dont 331,50 € payés par la commune)
- Route de l'étang (626,00 € dont 313,00 € payés par la commune)
- Route de l'étang (1 877,00 € dont 938,50 € payés par la commune).

M. DUTEIL ajoute que les deux extensions prévues (Boulets / Arpents) ont été réalisées pour éclairer les cheminements des enfants vers l'arrêt de car.

3. Mise à jour de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de gaz

M. DUTEIL explique que le SDE 18 demande aux communes de mettre à jour la délibération instaurant la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de gaz et d'électricité. En réponse à Mme PAJON, M. le maire confirme que cette délibération complète la délibération existante pour permettre au SDE 18 de percevoir cette redevance pour les occupations provisoires par des chantiers sur les réseaux de gaz et d'électricité. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la délibération proposée par le SDE 18.

4. Extinction de créances

M. le maire fait remarquer que la trésorière traite plus régulièrement les impayés. Le conseil municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur les créances (inférieures au seuil de poursuites) présentées par le Trésor public pour un montant total de 12,47 €.

5. Budget principal : compte de gestion et compte administratif 2015

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente le détail des dépenses et des recettes. Mme RUI rejoint l'assemblée. M. le maire souligne que les changements d'imputation rendent difficile la lecture analytique des résultats. M. DUTEIL fait remarquer que les dépenses du chapitre 011 sont en baisse. Suite à une question de Mme CLORATE, Mme PAJON répond que l'école de natation demande des subventions à plusieurs communes dont beaucoup restent sourdes à cette demande.

M. le maire dit regretter que la commune ne puisse pas connaître l'origine des taxes sur les terrains devenues constructibles.

a) Le conseil municipal à l'unanimité constate les résultats du compte de gestion présenté par Mme la Trésorière municipale.

M. le maire quitte l'assemblée. Mme OSWALD prend la présidence de la séance.

b) Le compte administratif, qui présente les résultats suivants, est voté à l'unanimité.

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice Dépenses	1 589 488,32	522 762,78
Recettes	1 821 971,53	848 367,94
Résultat de l'exercice	232 483,21	325 605,16
Déficit reporté N-1	0	160 995,90
Dépenses (avec résultat N-1)	1 589 488,32	683 758,68
Recettes (avec résultat N-1)	1 821 971,53	848 367,94
Résultat de clôture (excédentaire)	232 483,21	164 609,26
Restes à réaliser Dépenses		663 649,00
Recettes		474 270,00

M. le maire rejoint l'assemblée.

6. Budget logements sociaux : compte de gestion et compte administratif 2015

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les résultats du budget des logements sociaux.

a) Le conseil municipal, à l'unanimité, constate les résultats du compte de gestion présenté par Mme la Trésorière municipale.

M. le maire quitte l'assemblée et Mme OSWALD prend la présidence de l'assemblée.

b) Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif présentant les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice Dépenses	5 155,70	8 204,57
Recettes	13 229,66	7 878,19
Résultat de l'exercice	8 073,96	- 326,38
Déficit reporté N-1	0	6 506,38
Dépenses (avec résultat N-1)	5 155,70	14 710,95
Recettes (avec résultat N-1)	13 229,66	7 878,19
Résultat de clôture	8 073,96	- 6 832,76

M. le maire rejoint l'assemblée.

7. Budget lotissement : compte de gestion et compte administratif 2015

Mme DELANNE-LETOURNEUR présente les résultats du budget lotissement.

a) Le conseil municipal, à l'unanimité, Constate les résultats du compte de gestion présenté par Mme la Trésorière municipale.

M. le maire quitte l'assemblée et Mme OSWALD prend la présidence de l'assemblée.

b) Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte administratif présentant les résultats suivants :

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Opérations de l'exercice Dépenses	207 714,62	204 770,40
Recettes	207 714,62	199 587,81
Résultat de l'exercice	0	-5 182,59
Excédent reporté N-1	0	74 812,19
Dépenses (avec résultat N-1)	207 714,62	204 770,40
Recettes (avec résultat N-1)	207 714,62	274 400,00
Résultat de clôture (excédentaire)	0	69 629,60

M. le maire rejoint l'assemblée.

8. Confirmation d'un taux réduit des indemnités du maire

Suite à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et sur demande de M. le maire de conserver le taux d'indemnité octroyé en 2014, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe l'enveloppe financière mensuelle d'indemnités des élus de la façon suivante :

- indemnités du maire à 40 % de l'indice brut 1015 majorées de 15 % au titre du chef lieu de canton soit 55%.
- indemnités des adjoints : $5 \times 16,5\% = 82,5\%$
- décide qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, l'indemnité des adjoints est fixée à 16,5 % par chacun des 5 adjoints (sans changement).

9. Mise à jour du régime indemnitaire (IAT, IFTS, IHTS)

Mme OSWALD explique la finalité de cette mise jour : régulariser pour les grades oubliés lors avancement de grade par exemple.

Le conseil municipal, à l'unanimité, étend le régime indemnitaire en conservant les modalités en vigueur :

- + étend l'Indemnité d'Administration et de Technicité à tous les grades de catégorie C rémunérés sur les échelles 3 à 6 (à l'exception de la filière police), titulaires, stagiaires ou de droit public présents plus de 6 mois consécutifs mais de conserver les conditions d'octroi en vigueur (suspension au bout de 6 mois de congé maladie)
- + étend l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires à tous les agents de catégorie A (y compris nommés sur emploi fonctionnel) en conservant les modalités d'octroi en vigueur (suspension en cas de congé maladie)
- + étend les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires à tous les grades de catégorie C rémunérés sur les échelles 3 à 6, titulaires, stagiaires ou de droit public.

10. Ouverture d'un poste d'adjoint du patrimoine (16h)

Mme OSWALD rappelle que Mme CADELLI assure des missions d'agent de la bibliothèque depuis 2007 et qu'elle demande à être intégrée dans la filière culturelle. M. OSWALD propose, pour valoriser ce poste, tout en permettant la réalisation d'autres missions sur une moitié du temps, d'accéder à cette demande à hauteur de 16h. Mme DELANNE-LETOURNEUR précise que cette intégration a été également décidée par la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à hauteur de 16 heures hebdomadaires afin d'intégrer l'agent de bibliothèque dans la filière culturelle.

11. Ouverture d'un poste saisonnier d'adjoint technique 2ème classe à temps complet

Mme OSWALD propose de recourir au même fonctionnement que l'an passé à savoir recruter un saisonnier au camping, puisque ce fonctionnement a fait ses preuves. Le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel saisonnier, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2016 et ce, pour une durée de 6 mois.

12. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif contractuel pour accroissement temporaire d'activités (17h30)

Mme OSWALD explique que la commune doit gérer les archives municipales dans le respect de la réglementation et en collaboration avec les archives départementales. Elle ajoute que le service administratif a dû faire à des arrêts de travail conséquents et qu'il n'a donc pas été possible de confier la mission à Mme HERBAUT comme prévu. Il est donc proposé de garder Mme ESTEVE qui a assuré des remplacements en mairie, pour cette mission. Suite à une question de Mme CLORATE, Mme DALLEE répond que ce recrutement vise à mettre à jour l'archivage mais qu'en cas d'absences dans le service, Mme ESTEVE pourra contribuer à faire face aux urgences.

Le conseil municipal, à l'unanimité, crée un poste d'adjoint administratif contractuel de 2^{ème} classe contractuel pour accroissement d'activités de 17h30 pour une durée de 3 mois (à compter du 7 mars 2016) pour la mise à jour de l'archivage communal.

13. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activités (5h20 - cantine)

Mme OSWALD présente la situation d'un élève pour lequel il est nécessaire de prévoir un encadrement individuel afin de ne pas déstabiliser l'encadrement de l'ensemble du service. Mme DESABRES explique avoir contacté les parents pour expliquer les difficultés relatives à cet accueil et elle a constaté que l'accueil en cantine de cet élève était indispensable pour cette famille. Mme DALLEE précise que les créneaux de restauration scolaire représentent 7h20 d'encadrement hebdomadaires auxquels il faut retirer 4 fois 30 minutes pour intégrer une pause. Le conseil municipal, à l'unanimité, ouvre un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe contractuel pour accroissement temporaire d'activités (5h20 hebdomadaires maximum), sur les périodes scolaires uniquement, du 10 mars au 5 juillet inclus.

14. Stage pratique BAFD

Mme OSWALD rappelle que Mme NANTY a été recrutée pour prendre la direction de l'accueil périscolaire et TAP et qu'elle se forme au BAFD. Pour ce faire, Mme NANTY doit faire un stage pratique qui se déroulera en partie au cours du prochain centre de loisirs de la CCTV. Mme OSWALD ajoute que l'annualisation de son contrat libère Mme NANTY pendant les vacances scolaires et que la commune pour ce stage ne supportera que le coût des réunions préparatoires au centre de loisirs. La période de centre sera rémunérée par la CCTV.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer une convention de stage avec la CCTV qui couvrira les heures de préparation du centre de loisirs (20 heures maximum).

15. Reprise de concession

M. LOURY explique qu'une administrée demande la reprise d'une concession attribuée en février 1998 pour 50 ans. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reprendre la concession sise dans le nouveau cimetière carré 6, n° 65 à hauteur de la valeur résiduelle de la concession au prorata du temps restant à courir sur la concession soit 292,70 €.

16. Mise à disposition de la parcelle ZD 228 à la CCTV

M. le maire annonce qu'entre le cours de tennis et le gymnase Cathy MELAIN a été réalisée une noue pour atténuer les effets des écoulements pluviaux de l'espace Jean ZAY sur la noue communale qui reste limitée dans son action. M. le maire ajoute que lors de la réalisation de l'espace Jean ZAY, la commune a insisté pour que le pluvial soit traité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer une convention de mise à disposition de la parcelle ZD 228 et valable pour une année renouvelable tacitement. M. le maire précise que la valeur contenue dans la convention a été calculée à partir de l'inventaire et de la valeur d'une parcelle voisine au prorata de la surface.

17. Instauration d'une servitude de tréfonds sur la parcelle ZD 18 (canalisation d'eau pluviale)

M. DUTEIL explique le problème du débit de fuite de la noue vers le fossé. Il rappelle qu'une canalisation a été réalisée en passant sur le terrain de Mme RAUCAZ avec son plein accord. M. le maire précise que cette canalisation passa dans les 5 mètres non par rapport au domaine public, bande de terrain non constructible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer, tout document nécessaire à l'instauration d'une servitude de tréfonds sur la parcelle ZD 18 appartenant à Mme Lydie RAUCAZ, sans indemnité financière, pour la canalisation d'eaux pluviales communale. Cette servitude d'un mètre de large est instaurée tout le long du tracé de la canalisation telle qu'elle apparaîtra sur le plan de bornage (le mètre étant réparti également des deux côtés de la canalisation) et se rapporte au fond dominant sur lequel se trouvent la noue, à savoir la parcelle ZD 215.

18. Engagement de vente d'un terrain au Champ aux Prêtres

M. DUTEIL présente la demande de M. et Mme GONZALEZ (domiciliés au Champ aux Prêtres) d'acquérir une parcelle du futur lotissement pour agrandir leur propriété. Il explique la problématique du tracé de la route vers un futur lotissement à l'arrière du lotissement communal. Il ajoute qu'il a été proposé à ces riverains d'acquérir ce terrain au prix du terrain viabilisé.

Mme OSWALD montre à l'assemblée, sur le plan du futur lotissement communal la parcelle intéressante M. et Mme GONZALEZ ainsi que la voie qui devra être nommée par le conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer, chez le notaire un compromis de vente avec M et Mme GONZALEZ, portant sur environ 660 m² du lotissement communal (parcelle

ZE 2) contigus à leur propriété, au prix du terrain viabilisé (estimé à ce jour entre 50 et 60 € par m²), compromis, valable jusqu'à la mise en vente des terrains.

19. Ouverture des saisons de pêche et de camping 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- ✚ ouvrir la pêche du 2 avril 2016 au 30 octobre 2016
- ✚ ouvrir le camping du 16 avril au 2 octobre 2016
- ✚ conserver pour ces deux services les modalités de fonctionnement et les tarifs en vigueur.

M. LOURY rappelle que le règlement a été modifié pour augmenter l'âge d'accès à la carte gratuite. Mme PAJON demande pourquoi la carte de pêche est gratuite pour les pompiers. M. le maire y voit une récompense pour service rendu, avantage sur lequel il serait difficile de revenir.

Questions diverses

✚ Noms de la rue du nouveau centre de tri et de la rue du lotissement

Le conseil municipal, à la majorité absolue (12 voix pour, 2 abstentions) nomme :

- la voie intérieure à la zone d'aménagement des Petits Clais : rue des Petits Clais.
- le lotissement communal en cours de réalisation au lieu dit au Champ aux Prêtres (route de l'Etang), le lotissement du Clos du Verger.
- la voie interne à ce lotissement : rue du Clos du Verger

✚ Groupe de travail de détermination du loyer de la maison médicale

M. le maire annonce que deux médecins femmes vont s'installer dans la maison médicale et qu'il faut fixer le loyer au sein d'un groupe de travail dont ces deux médecins ainsi que M. le maire de St Palais feraient partie. Il propose que ce groupe intègre également M. DUTEIL et un médecin à titre de consultant (le Dr CORDEAU ou le Dr GUILLE). Mme DELANNE-LETOURNEUR se propose d'intégrer ce groupe ainsi que Mmes DESABRES et PAJON. M. le maire précise qu'il faut définir les acquisitions de mobilier, ce qui sera individuel ou commun, si le logement sera meublé et fixer la part de charges sur le logement qui ne sera pas loué en permanence. M. DUTEIL détaille les travaux en cours. Le groupe de travail informel devant fixer les loyers de la maison médicale est arrêté et composé des personnes mentionnées précédemment.

M. DUTEIL annonce qu'il faut réunir la commission lotissement pour trancher la question des murs de clôture. Il ajoute que le règlement, par rapport aux prescriptions du PLU, n'ajoute que quelques mentions relatives à la hauteur des haies, l'entretien des haies communes et les clôtures de façade. Des petits murets seront construits pour encadrer les coffrets et il faut en déterminer la hauteur et préciser les possibilités de clôture. Mme RUI fait remarquer que dans le nouveau lotissement de Fussy, malgré le règlement, chacun a fait comme il a voulu. M. le maire propose d'anticiper ce point.

L'assemblée convient de réunir la commission lotissement le mardi 15 mars à 19h00 .

✚ Commune nouvelle St Martin d'Auxigny /St Georges sur Moulon

M. le maire rappelle qu'en cas de fusion de communes, la baisse des dotations n'est pas appliquée. L'assemblée autorise M. le maire à écrire à St George pour proposer la fusion. M. le maire fait remarquer que M. BARDIN craint pour l'identité de St Georges alors qu'il est possible que St Georges garde un maire délégué. Mme OSWALD fait remarquer que la date limite pour décider cette fusion est fixe au 30 juin 2016.

- ✓ Réunion sur la fibre optique. M. le maire explique que le Département prend le relais car les opérateurs privés ne veulent pas venir. Il ajoute que par rapport au 1^{er} projet qui ne desservait pas certaines communes, l'ensemble du territoire est mieux pris en compte. Il précise que St Martin sera desservi en 2 Phases : pour les Rousseaux, le réseau viendra par Allogny. Il fait remarquer qu'il reste possible que quelques maisons pas desservies. Mme DELANNE-LETOURNEUR rappelle que l'objectif de ce programme est fixé à 98 % de desserte. Elle ajoute que la CCTV participe au financement de cette opération à hauteur de 1,5 millions environ.

- ✓ M. le maire annonce que des réunions se tiennent pour obtenir une 2^{ème} sortie d'autoroute vers MARMAGNE. Il ajoute que le projet de rocade nord reste d'actualité pour un achèvement en 2020.
- ✓ Agenda
 - 12 mars : parrainage civil
 - 13 mars : bourse toutes collections.
 - 19 mars : carnaval organisé par les AEP.
 - 20 mars : Concert de l'école de musique et randonnées de l'association des Sourds muets.
 - 23 mars : don du sang

Le concours photo est reconduit en 2016.

- ✓ Installations de caméra de vidéoprotection : Mme DALLEE précise que l'autorisation préfectorale a été accordée et que la demande de subvention est en cours d'instruction en Préfecture.
- ✓ Les deux classes de l'école élémentaire sont revenues de la Bourboule et les élèves sont très contents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.